

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

\* \*

## Relevé des débats et des conclusions

Réunion du 14 décembre 2015

### **Etaient présents :**

M. Daniel BARNIER, président, secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise

Mme Pierrard – DDT du Val-d'Oise

M. L'haridon – DDT du Val-d'Oise

Mme Koller – DDT du Val-d'Oise

M. Jaffuel – DDT du Val-d'Oise

Mme Schneider – SIDPC

### Représentants des administrations

M. Cambon de la Valette – DDT du Val-d'Oise

Mme Couture-Philippon – SIDPC - représentant M. le directeur de cabinet du préfet du Val-d'Oise

Mme Robert – DRIEE – représentant M. le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie

M. Herbreteau – Délégation territoriale de l'ARS

M. Engel – SDEN

M. Vailli – SDIS du Val-d'Oise

Mme Duval – Agence de l'eau Seine-Normandie

### Représentants des élus des collectivités territoriales, EPCI et établissements publics territoriaux de bassin

M. Tourneret – Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

M. Manchet – Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

M. Coupe – Communauté de communes de la Vallée du Sausseron

M. Martin – Syndicat mixte pour l'entretien des berges de l'Oise

M. Chevigny – Communauté d'agglomération Le Parisis

Mme Lahille – Communauté d'agglomération Le Parisis

M. Bourdon – Commune de la Frette-sur-Seine

### Représentants des organisations professionnelles

M. Moret – Fédération des syndicats exploitants agricoles

M. Poiret – Chambre interdépartementale d'agriculture Ile-de-France Ouest (CIA)

M. Duval – Chambre interdépartementale d'agriculture Ile-de-France Ouest (CIA)

Mme Herbaux – CEREMA

Mme Lapchin de Poulpiquet – Union des Maires

Mme Lagain – Association Val-d'Oise Environnement

M. Seimbille – Entente Oise-Aisne

M. Desse – Entente Oise-Aisne

M. Cornet – Entente Oise-Aisne

### **Etaient excusés :**

M. Corget – Voies navigables de France

M. Grégoire - SIAH

## **Ordre du jour**

- 1/ Présentation de la stratégie régionale de prévention des risques naturels
- 2/ Etat des lieux des plans de prévention des risques naturels dans le Val-d'Oise
- 3/ Présentation de la programmation triennale des PPRN pour le Val-d'Oise
- 4/ Présentation pour avis de la commission de la mise à jour du schéma départemental de prévention des risques naturels majeurs
- 5/ Information sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs dit Fonds Barnier
- 6/ Information sur les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- 7/ L'information sur les risques

La séance est ouverte à 15 heures 05 sous la présidence de M. Daniel Barnier, secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise.

M. le Président rappelle que la CDRNM a été créée dans le département du Val-d'Oise par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Qu'elle s'est réunie à deux reprises en 2007 et 2009. Sa composition a été récemment renouvelée par arrêté préfectoral du 13 novembre 2015.

Puis, M. le Président aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

### **1. Présentation de la stratégie régionale de prévention des risques naturels**

Au terme de l'exposé de Mme Robert, les questions ou observations des membres de la commission ont porté principalement sur les points suivants :

M. Poiret (CIA) souhaite obtenir des précisions sur les outils mis en œuvre dans le cadre de la prévention des inondations.

Mme Robert précise qu'un travail a été effectué sur les enjeux, notamment par l'élaboration de PPRi afin de maîtriser l'urbanisation dans les zones où le risque est le plus élevé. Un travail a également été réalisé au niveau de l'information préventive notamment par le biais de l'IAL. Enfin, des travaux ont été effectués pour maîtriser l'aléa, notamment par la construction de bassins en amont de Paris et de l'Oise.

M. Poiret indique qu'à la suite des inondations de 1995, des bassins ont bien été construits mais il souhaite savoir si de nouveaux bassins ont depuis été conçus.

M. Seimbille (EPTB Entente Oise-Aisne) précise qu'un bassin à Longueil-Sainte-Marie, d'une capacité de 15M de m<sup>3</sup>, a été inauguré en 2009 et qu'il est prévu un accroissement de 30 % de sa capacité de stockage. Un autre bassin, d'une capacité de 4,5M de m<sup>3</sup> avec un système de clapets, a été créé dans l'Oise. Deux autres projets, plus ou moins avancés, sont en cours sur l'affluent de l'Oise dans le département de l'Aisne et à la frontière belge. D'autres projets sont également prévus sur la branche de l'Aisne. Mais, M. Seimbille précise que l'éviction du risque à 100 % n'est pas possible. Il évoque également d'autres méthodes comme l'implantation de haies ou l'adaptation de l'urbanisation permettant une résilience des bâtiments en zone inondable.

M. Chevigny (CA Le Parisis) s'interroge sur la cohérence de toutes les réunions qui se tiennent par tronçon de la Seine sur la thématique du risque inondation.

Mme Robert rappelle que le lien est bien fait puisque sont réunis autour d'une même table tous les acteurs d'un même territoire à risque important d'inondation (TRI) dont les communes sont les premiers échelons. Il a été convenu de diviser ces rencontres, par tronçon, puisque réunir plus de 140 communes autour d'une même table était compliqué et peu constructif. La DRIEE y joue un rôle de coordinateur.

## **2. Etat des lieux des plans de prévention des risques naturels dans le Val-d'Oise**

M. le Président conclut la présentation de M. Jaffuel en indiquant que cet état des lieux est une preuve du travail effectué par les services de l'État.

M. Seimbille (EPTB Entente Oise-Aisne) remarque qu'il y a peu de PPRI par ruissellement et coulées de boues alors que ce sont des risques importants dans notre département et qu'il faut absolument les prendre en compte.

M. L'Haridon précise que le PPRN inondation du bassin versant du Sausseron sur le territoire des communes de Valmondois et de Parmain a été approuvé en octobre 2015 sur cette thématique.

M. Poirot (CIA) évoque la problématique de l'augmentation de l'intensité des gros porteurs sur l'Oise et l'intensification du volume des inondations en raison du passage de ces bateaux lors des épisodes de crues. Il souhaite connaître précisément la gestion des écluses.

Mme Robert (DRIEE) rappelle qu'en période de crue centennale la navigation est suspendue.

M. le Président précise que ce sont les services des Voies navigables de France qui sont en charge des écluses et qu'ils agissent sur ordre du préfet, qui est lui-même conseillé par des professionnels avertis.

## **3. Présentation de la programmation triennale des PPRN pour le Val-d'Oise**

M. Coupe (CC vallée du Sausseron) évoque la possibilité pour les communes de se réunir en syndicat. La tendance actuelle du préfet est de dissoudre ces syndicats. Or, ce sont eux qui ont pourtant une connaissance parfaite de l'aléa, a contrario des EPCI qui seront pourtant prochainement en charge de ces compétences

M. le Président précise que le préfet a finalisé son schéma départemental et qu'à sa connaissance il n'y a pas de dissolution de syndicat. Il rappelle que lorsqu'un syndicat se retrouve intégralement dans une intercommunalité, il disparaît et que s'il se situe entre deux intercommunalités, il y aura création d'un syndicat mixte.

## **4. Présentation pour avis de la commission de la mise à jour du schéma départemental de prévention des risques naturels (SDPRN)**

M. le Président indique aux membres présents qu'un courrier sera communiqué à l'ensemble des membres de la commission, dans les prochains jours, leur indiquant l'adresse d'un site internet où le projet de schéma pourra être consulté. L'avis de chacun devra être transmis aux services de la DDT d'ici fin janvier 2016.

Avis obtenu à l'issue du délai imparti :

7 avis favorables ont été exprimés donc 4 assortis de remarques ou d'observations.

## **5. Information sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier**

M. Moret (Fédération des syndicats exploitants agricoles) souhaite savoir si le fonds Barnier peut-être sollicité par les agriculteurs, victimes de retenue d'eau, en cas d'inondation.

M. L'Haridon lui répond par la négative.

Mme Couture-Philippon ajoute que cela ne relève pas des catastrophes naturelles.

Mme Pierrard indique que cela pourrait relever, selon certaines conditions, du régime des calamités agricoles.

## 6. Information sur les demandes de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle

M. Poiret (CIA) évoque le problème des nappes imperméables et de leurs conséquences sur les inondations.

M. Cambon de la Valette (DDT) souhaite savoir ce qu'il entend par le terme « nappes imperméables ». M. Poiret lui répond qu'il s'agit des conséquences de l'urbanisation des terres agricoles.

M. Poiret s'interroge aussi sur l'absence d'indemnisation des agriculteurs victimes d'inondation ni par le biais du régime des catastrophes naturelles, ni par celui des calamités agricoles, ni par le fonds Barnier.

M. Coupe (CC vallée du Sausseron) lui indique que l'assurance d'un agriculteur peut être mise en œuvre dans ce genre de dégâts.

Mme Lapchin de Poulpiquet (Union des Maires) précise, en sa qualité de maire d'une commune rurale de l'ouest du Vexin, que lors d'un événement le débit de l'eau n'est plus arrêté par des haies et des fossées et que tout coule au centre de son village.

Elle précise en revanche que des travaux ont été menés par les membres de la fédération de chasse en plantant des haies (pour permettre, à la base, au petit gibier de se cacher) mais que cela a un réel intérêt pour la rétention d'eau.

M. Seimbille (EPTB Entente Oise-Aisne) ajoute que la création de haies et de fossés est beaucoup moins coûteuse que l'indemnisation a posteriori des victimes d'inondation.

## 7. L'information sur les risques

Mme Lagain (Association Val-d'Oise Environnement) habitante d'Argenteuil précise que sa commune n'est dotée ni de DICRIM, ni de PCS.

Mme Schneider (SIDPC) lui indique qu'elle a assisté à une réunion au cours du mois d'octobre avec l'équipe municipale argenteuillaise et qu'ils vont entamer prochainement l'élaboration de leur PCS qui devrait être approuvé pour la fin 2016.

La séance est levée à 17 heures 35.

Pour le Fréchet,  
Le Secrétaire Général

Daniel BARNIER